

Décision

Générale

colonial

Décision n° 724/SG/FIN portant réduction du tarif des droits de port sur le café.

n° 724/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
4 mai 1968

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1968

Date du numéro
25 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

Il est accordé une réduction exceptionnelle et temporaire sur le tarif des droits de port frappant le café en transit en provenance d'Ethiopie. Le nouveau tarif est fixé à 210 francs partonne de café transitée.